



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Secours d'urgence

Question écrite n° 1903

Texte de la question

M Bernard Debre attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'utilisation d'helicopteres sanitaires en cas d'accidents graves. Par rapport a l'annee derniere, on constate deja, en France, une augmentation de 18,4 p 100 du nombre des tues de la route. Si les mesures de repression prises dernièrement envers les automobilistes qui, par leur comportement, peuvent etre la cause d'accident sont indispensables, il serait aussi peut-etre utile de developper l'assistance sanitaire heliportee afin de pouvoir secourir les blesses le plus rapidement possible. En effet, un rapport officieux de la securite routiere revele que le taux de mortalite des blesses transportes par voie aerienne est inferieur de 52 p 100 a celui des blesses transportes par ambulance. Il est egalement demontre que le taux des accidentes de la route tues sur le coup est d'environ 5 p 100 et que faute de soins dans la demi-heure qui suit l'accident, le taux de mortalite grimpe a 15 p 100. Or, en matiere d'assistance sanitaire heliportee, la France est tres en retard sur d'autres pays europeens comme l'Autriche, l'Italie, la Norvege, la Suisse ou l'Allemagne federale, laquelle emploie a cette fin plus de trente appareils, nombre qui suffirait en France a mettre tout accident a dix minutes d'un service d'urgence. Il lui demande s'il ne lui semble pas necessaire de remedier au plus vite a cette situation tout au moins pendant la periode estivale et les week-ends.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que l'utilisation d'helicopteres sanitaires pour le secours routier permet dans de nombreux cas d'augmenter les chances de survie des personnes accidentees. Elle est particulierement souhaitable la ou les conditions de circulation sont difficiles et notamment dans les regions montagneuses ou dans les zones d'urbanisation dense. Actuellement, les SAMU-SMUR disposent de huit helicopteres sanitaires prives, mais font appel egalement tres largement aux moyens heliportes de la securite civile et de la gendarmerie qui leur pretent main-forte en fonction de la disponibilite des appareils. L'augmentation du nombre des helicopteres specifiquement affectes aux transports sanitaires ne peut etre envisagee en faisant abstraction des financements necessaires. Les possibilites de developpement du parc existant seront prochainement etudiees au sein d'un groupe de travail constitue par M le delegue interministeriel a la securite routiere.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1903

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2450